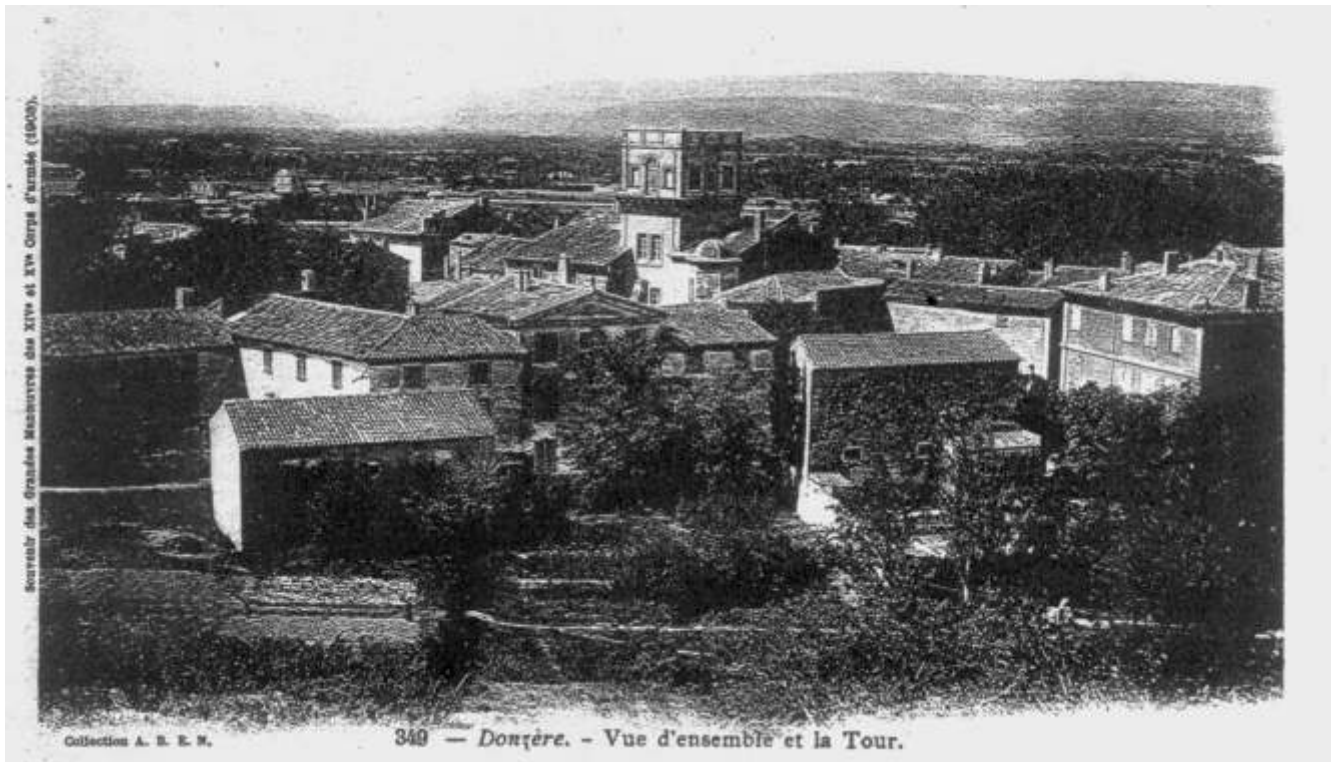


# L'immeuble de la Tour



Le regard de celui qui arrive du nord dans Donzère par la RN 7 (aujourd'hui D 844), haute bourgade jusqu'au carrefour de l'ancienne route de Grignan (rue Sarcey de Sutières, à gauche) et de la grande-rue (à droite), puis basse bourgade, butte à sa gauche sur un édifice incongru.

En effet, surmontant les numéros 5, 7 et 9 de cette voie s'élève une impressionnante tour carrée. Elle culmine à 22 mètres soit un peu plus que la hauteur d'un immeuble moderne de 7 étages.

Un bâtiment cossu aux hautes fenêtres qui détonne par rapport à ceux de la rue, dont la façade est ornée perpendiculairement d'une pendule électrique prête à fonctionner à nouveau.

Il jouxte le mur sud d'une chapelle sans

caractère particulier.

À l'origine cet immeuble bâti en 1830 (?) à l'initiative supposée de membres de la famille Pradelle dont l'un, Jacques Marius, fut co-fondateur le 20 mai 1891 de la Société Anonyme de la Chocolaterie d'Aiguebelle de Donzère. Cette famille était en outre propriétaire de l'établissement bancaire éponyme sis rue Charenton à Montélimar devenu avec le temps l'agence immobilière du groupe Eric Mey. Cette vaste maison faisait partie d'un ensemble immobilier concédé à une communauté religieuse comportant logement des nonnes, une école avec ses aménagements (cour de récréation, préau) une magnanerie qui servit longtemps de garage au matériel des pompiers municipaux et la chapelle. Elle appartient aujourd'hui



Le mardi neuf cent soixante cinq et le treize du mois de mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marcel Rodet, Maire.

Étaient présents : Messieurs Bernard Gabriel, Arno Adrien, Octave René, Bourret André, Condens Lucien, Sadie Maurice, Cilles Pierre, Cyrnaud Pierre, Cruchardet François, Lambert Robert, Rodet Julien, Segri Marcel, Maguère Jean, Wangy Maurice, Mirette Louis, Rodet Marcel, Rodière Georges.

Monsieur René Octave est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**La séance ouverte.**

Monsieur le Maire indique qu'il a été constaté par Messieurs Bourson et Bourde du Conseil d'Administration de la Caisse d'Épargne de Montélimar et qui lui ont demandé d'acheter l'immeuble communal situé sur la Nationale 4, pour y établir une succursale.

L'affaire fait connaître au Conseil Municipal.



Séance du conseil municipal du 13 mai 1965, délibération n°231, puis délibération n° 251, le 27 août autorisant la vente de l'immeuble à la Caisse d'Épargne de Montélimar au prix de 75 000 F.

1965  
1965  
à l'immeuble  
la vente de  
n° 231... 1965

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 13 mai 1965, le Conseil Municipal a autorisé la vente à la Caisse d'Épargne de Montélimar pour y établir une succursale d'origine communale. Mais par l'acte de vente, il est précisé que :

Le Maire demande au Conseil Municipal de voter sur cette proposition.

De la discussion, il résulte que cette somme doit être versée à 95 000 francs, compte tenu des impôts et de la Caisse d'Épargne après un délai de 30 jours, moyennant toutefois dans les paragraphes 2° et 3° de la délibération du 13 mai 1965 que l'investissement appartient à la Commune.

Le Conseil Municipal décide donc d'acheter à la Caisse d'Épargne de Montélimar l'immeuble communal situé sur la Nationale 4, pour y établir une succursale.

M. le Maire rappelle au Conseil que la transaction a

en presque totalité à un ingénieur demeurant à Lyon, après avoir été la propriété de l'institution financière Caisse d'Épargne jusqu'en 1986 qui l'acquiert de la commune de Donzère en 1965 (documents joints en annexe), ce dernier acte stipule que la commune en était alors propriétaire depuis plus de 30 ans. De multiples modifications internes affectèrent cet immeuble au cours des années. A l'origine, selon des on-dit véhiculés par de très anciens Donzérois, cette tour



fut bâtie afin de figurer la suprématie bourgeoise de ses promoteurs. Elle était éclairée par deux fenêtres, occultées à ce jour, sur chacun de ses côtés. L'accès à la tour s'effectue par le numéro 7 puis passage dans le grenier du n° 9, ensuite par un escalier de pierre à l'air libre, côté sud. Voilà encore peu, pour les fêtes de fin d'année une guirlande lumineuse visible de Pierrelatte en soulignant les arêtes. Derrière la double porte de chêne à judas de cuivre, une entrée de 4,25 mètres de large à l'origine, maintenant réduite par extension de ce qui fut le local commercial de la caisse d'épargne, sur 13,30 mètres incluant en fond (côté est) une cage d'escalier de 5,60 mètres sur 5,60 mètres, donnant accès à 2 étages et des combles. Les supports de la rampe de cet escalier sont remarquables car pièces de fonte coulée. Les murs sont peints de marbre

en trompe-l'œil, le linteau de chaque porte est décoré d'une allégorie différente ou d'une frise : au 1<sup>er</sup> étage (entre-sol grand appartement bourgeois) cornes d'abondance, les arts, les sciences. Au second, frises fleuries.



Un document, non daté, intitulé : « *Essai historique sur l'école Sainte Marie* », portant les initiales G. S. (Georges Soumille?) pour signature fait mention de cet



immeuble. À noter qu'il serait bon de se pencher sur l'historique de l'école Sainte Marie appelée officiellement Sainte Marthe dans les années 1888 - 1891.

Par délibération du 2 mai 1869, il est envisagé de transplanter l'école Sainte Marie car « *trop exigü dans son ancien local, il nécessite la location de bâtiments voisins ; situés à l'extrémité du village, il est trop loin de l'Église, trop loin aussi des fontaines publiques ; sa position au levant, sur la grand'route le rend accessible au vent, à la poussière, au froid ; la salle de réfectoire, en contre-bas au sol,*



*est humide ; il n'y a pas de cour de récréation* ». Par contre « *au centre du faubourg, la maison Sarcey, qui est en vente, remplit toutes les conditions désirables* ». Aussi le conseil demande-t-il « *l'autorisation d'acheter la maison Sarcey au prix vendu à Monsieur J. B. Pradelle, de 16 900 francs* ». Il est précisé que Monsieur Pradelle « *se réserve de convertir en chapelle l'écurie situé au couchant, dont il fera donation à la commune, à charge à la commune de la conserver en tout temps au culte catholique* ». La maison est celle appartenant aujourd'hui à la caisse d'Épargne, et qui abritera l'École de filles, devenue laïque à partir de 1890, jusqu'à la construction du Groupe André Jullien. Elle fusionnera alors, par étapes, avec l'école de garçons. Quant à la Chapelle, c'est la Chapelle du Sacré-Cœur, dont la fonction est aujourd'hui





tout autre que celle à laquelle Monsieur Pradelle l'avait destinée. Une porte, ouverte dans la deuxième travée de droite, permettait d'accéder directement de l'École dans la Chapelle ; cette porte est aujourd'hui murée.

Ainsi, bien que l'achat définitif n'ait été réalisé qu'en 1872 (délibération du

conseil municipal du 20 février 1872) ce local est occupé dès 1870 par l'école des filles. L'Etat accordera pour cette acquisition une subvention de 5 000 francs (conseil municipal du 20 mai 1873). La nouvelle école dispose donc de locaux vastes et sains, avec en arrière une grande cour de récréation ; aussi le Conseil décide-t-il (10 août 1872) que l'école de filles comportera une salle d'asile maternelle. En 1877, une seconde classe doit être ouverte à l'école maternelle, la municipalité assurant le salaire de la directrice, l'adjointe étant rémunérée par les rétributions acquises par les familles ; en fait l'Etat n'en assumera la charge que partiellement. Les enfants indigents sont admis gratuitement sur une liste établie en commun accord entre la municipalité, le directeur de l'école et le curé ; cette liste comporte chaque année une quarantaine de garçons et autant de filles. C'est la municipalité qui prend en charge la rétribution scolaire de ces enfants.

À partir de 1891, le budget communal ne comporte aucun crédit pour les Écoles. L'État en a donc pris intégralement la charge. Ainsi entrent progressivement en application les lois Jules Ferry, rendant l'enseignement obligatoire, gratuit et laïc. Pour ce qui est de la laïcité, nous ne savons pas comment s'est opérée à Donzère la transition entre l'école demeurée religieuse jusque-là et l'école laïque. Les religieuses ont-elles continué à enseigner pendant quelques années encore dans l'école communale publique, ou bien ont-elles été mises à l'écart ? Ce qui est certain, c'est que les sœurs de Sainte Marthe sont restées à Donzère, puisqu'elles n'en sont parties qu'en 1902. Peut-on penser que jusqu'à l'ouverture en 1893 de la nouvelle école religieuse de filles, les Sœurs aient tenu une école parallèlement à l'École laïque ? C'est possible. On nous a parlé dans notre jeune âge (au début du siècle) de cette école qui aurait occupé la maison 20, basse bourgade, anciennement pâtisserie Armenaud.

*Jacques Benoist*